

DECISION

Finances locales - Divers

Objet : Acceptation du don de 2 aquarelles d'Etienne Gaudet

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa 9 ;

Vu le formulaire de don en date du 20 février 2023 signé par la présidente de l'association des Amis du musée de Sologne, dont le siège est situé au 4 rue du grenier à Sel 41200 Romorantin-Lanthenay ;

Considérant que, le don n'étant grevé ni de conditions ni de charges, il convient de l'accepter.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - D'accepter le don de 2 aquarelles d'Etienne Gaudet (1891-1963) achetées par l'Association des Amis du musée de Sologne, au profit de la Ville de Romorantin-Lanthenay, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Désignation	Châtre sur Cher, le moulin Boutet
Description	Aquarelle, 32 x 24 cm
Date	1933
Valeur	190 €

Désignation	Ruelle à Romorantin
Description	Aquarelle, 25 x 17 cm
Date	1935 ?
Valeur	99 €

ARTICLE 2 – Les aquarelles seront conservées au musée de Sologne et seront présentées au public lors d'expositions.

ARTICLE 3 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 17/07/2024

Le Maire, certifie sous sa
responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 23 JUIL. 2024

Publié ou notifié le 23 JUIL. 2024

Mis en ligne sur le site internet le 23 JUIL. 2024



Jeanny LORGEUX